Vaye’hi

***L’élévation de Yossef***

*(Discours du Rabbi, Roch ‘Hodech Kislev 5712-1951 et A’haron Chel Pessa’h 5721-1961)*

1. A la fin de la Parchat Vaye’hi, la Torah raconte de quelle manière Yossef annonça aux enfants d’Israël que la délivrance viendrait : “ D.ieu se souviendra de vous et Il vous fera quitter ce pays ”. Ainsi, ils connaîtraient la délivrance et seraient libérés de l’exil d’Egypte.

La descente en Egypte avait, d’ores et déjà, été le fait de Yossef. C’est sur son intervention que Yaakov et ses fils étaient venus en Egypte. La libération de ce pays était donc également liée à sa personne, puisqu’il leur annonça la délivrance et précisa les signes qui permettraient de la reconnaître, comme le disent le Targoum Yonathan, sur le verset Vaye’hi 3, 28 et le Midrach Tan’houma, Parchat Chemot, chapitre 24. Bien plus, Yossef ne se contenta pas d’énoncer ces signes. Il leur insuffla également la force spirituelle qui devait leur permettre de quitter l’Egypte.

Pourquoi l’exil et la sortie d’Egypte sont-ils précisément liés à Yossef ? Nous le comprendrons en définissant, au préalable, la grandeur de Yossef qui, de certains points de vue, dépassait non seulement celle de ses frères, mais aussi celle de notre père Yaakov. Et, c’est du fait de cette élévation morale qu’il occupait, physiquement, les fonctions d’un roi, comme l’explique le Torat ‘Haïm, à la Parchat Vaye’hi, page 103b.

Ses frères et Yaakov lui-même se prosternèrent donc devant Yossef, comme l’avait annoncé son rêve, qui se réalisa par la suite. A différentes reprises, cinq fois selon le Midrach Béréchit Rabba, chapitre 84, paragraphe 10, ses frères et Yaakov le firent effectivement, comme le dit le début de la Paracha, “ et Israël se prosterna vers l’ogive du lit ”.

De fait, toutes les situations, tous les événements survenant matériellement dans ce monde découlent de situations et d’événements similaires, dans la dimension spirituelle. Combien plus est-ce le cas quand il s’agit de la vie des Patriarches et de leurs enfants, laquelle était purement morale. Car, comme l’Admour Hazaken l’explique dans le Tanya, au chapitre 27 d’Iguéret Hakodech : “ la vie du Juste n’est pas physique. Elle est spiritualité, foi, crainte, amour ”.

Il en est donc bien ainsi pour les événements de leur vie. En l’occurrence, le fait que Yaakov et ses fils se soient prosternés devant Yossef devait nécessairement découler du fait que la source spirituelle de ce dernier était plus élevée que la leur.

2. La ‘Hassidout définit, d’une manière très précise, le niveau de Yossef, celui de ses frères et celui des Patriarches. Ces derniers étaient des bergers, coupés du reste du monde, de tout ce qui pourrait déranger leur service de D.ieu. Yossef, par contre, était vice roi, ce qui lui imposait de multiples occupations. Bien plus, celles-ci étaient effectuées en Egypte, “ abomination de la terre ”, selon l’expression du verset Béréchit 42, 9, qui est commentée par le Midrach Kohélet Rabba, chapitre 1, paragraphe 4. Or, Yossef n’en fut nullement troublé et il put, simultanément, atteindre le plus haut stade de l’attachement à D.ieu.

C’est la raison pour laquelle le verset (Béréchit 42, 8) dit : “ Yossef reconnut ses frères, alors qu’eux ne le reconnurent pas ”. Comme l’expliquent le Torat ‘Haïm Vaye’hi, page 104d et le Torah Or, page 103b, il ne vint même pas à l’idée de ses frères que le vice roi de l’Egypte pouvait être Yossef le Juste. Car, selon leur propre conception, le monde faisait obstacle au service de D.ieu. Au sens le plus simple, l’expression “ ils ne le reconnurent pas ” signifie bien qu’ils furent incapables de concevoir un stade moral aussi élevé que celui de Yossef.

Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre le sens du verset (Béréchit 37, 2) : “ Voici les descendances de Yaakov, Yossef ”. Les Biyoureï Ha Zohar, au début de la Parchat Vaye’hi, page 30a et le Or Ha Torah, page 386a, soulignent que “ les descendances de Yaakov ” étaient les révélations de l’élévation intrinsèque qu’il possédait, correspondant au monde spirituel d’Atsilout. Yossef sut les mettre en évidence dans tout l’enchaînement des mondes, Brya, Yetsira, Assya et jusque dans ce monde matériel.

Yossef put obtenir un tel résultat car, de ce point de vue, il était plus élevé que Yaakov lui-même. C’est pour cela qu’il pouvait provoquer une révélation plus basse, conformément au principe selon lequel “ plus l’on émane d’une source élevée, plus l’on se révèle au plus bas ”, comme l’explique le Chaareï Ora, aux chapitres 12 et 32.

Le traité Bera’hot 16b dit que “ seuls trois peuvent être qualifiés de Patriarches ”, soit Avraham, Its’hak et Yaakov. Tous trois accordent leur influence à chaque Juif et révèlent en lui la Présence de D.ieu. Ils le font, néanmoins, d’une manière différente, Avraham par la bonté, Its’hak par la rigueur et Yaakov par la miséricorde. Yossef, pour sa part, n’introduisit aucun fait nouveau. Il ne fut que “ les descendances de Yaakov ”, dont il révéla l’effet dans le monde. Il mit en évidence sa qualité “ d’élu d’entre les Patriarches ”, selon l’expression du Chaar Ha Pessoukim, à propos du verset Toledot 27, 25. En effet, la miséricorde, qui est son attribut, est bien l’intermédiaire entre la bonté et la rigueur, incluant l’un et l’autre.

Le fait que Yossef ait été capable de révéler au grand jour, au stade le plus bas de ce monde matériel, l’émanation de “ l’élu d’entre les Patriarches ” fait bien la preuve de l’élévation de sa propre source spirituelle.

3. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre le Zohar, tome 3, page 257b, qui établit un parallèle entre les trois fêtes de pèlerinage et les trois Patriarches, comme le précisent le Menorat Ha Maor, de Rabbi Y. Elnkaoua, tome 2, lois de Roch ‘Hodech, au nom de Rabbi Yehouda Ben Harroch.

Pessa’h correspond à Avraham, ainsi qu’il est dit (Béréchit 18, 6) : “ Pétris et fais des gâteaux ”, qui étaient, en fait, des Matsot. Chavouot correspond à Its’hak et, de ce fait, le Choffar dont on sonna, lors du don de la Torah, comme le dit le verset Chemot 19, 19, provenait du bélier de son sacrifice, selon les Pirkeï de Rabbi Eliézer, à la fin du chapitre 31. Soukkot, enfin, correspond à Yaakov, à propos duquel il est dit (Béréchit, 33, 17) : “ Il fit des Soukkot pour son bétail ” C’est là, en effet, la première fois que ce terme apparaît dans la Torah. Mais, le Zohar, tome 1, page 208b, dit aussi que Chemini Atséret correspond à Yossef. Car, ce dernier fut le prolongement de Yaakov, ainsi qu’il est dit : “ Voici les descendances de Yaakov, Yossef ”, tout comme Chemini Atséret est le prolongement de Soukkot.

Chemini Atséret présente, de fait, deux aspects opposés. Il est, d’une part, “ une fête indépendante ” de celle qui la précède, selon le traité Soukka 48a. C’est la raison pour laquelle la bénédiction de Chéhé’héyanou est alors récitée, à la différence du septième jour de Pessa’h, qui est partie intégrante de cette fête. Pour autant, il s’appelle bien Chemini Atséret, c’est-à-dire le huitième jour et donc le prolongement de Soukkot.

En fait, la relation entre Chemini Atséret et Soukkot est la même que celle qui existe entre Yossef, le Juste et Yaakov. Le premier est bien le prolongement du second, puisqu’il révèle ses accomplissements ici-bas. Néanmoins, le fait qu’il puisse mettre en évidence un stade aussi élevé dans ce monde fait la preuve de sa qualité intrinsèque, que Yaakov lui-même ne possède pas.

De même, Chemini Atséret permet d’intérioriser toutes les bénédictions de Soukkot, la troisième fête, qui inclut en elle Pessa’h et Chavouot à la fois, tout comme l’attribut de Yaakov porte en lui ceux d’Avraham et d’Its’hak.

Soukkot évoque la lumière qui entoure la création, tout comme la Soukka se trouve autour de l’homme. Pendant cette fête, il n’est pas encore possible d’intérioriser les grandes lumières célestes qui se révèlent alors. Celles-ci ne font donc qu’entourer l’homme. Puis, à Chemini Atséret, cette intériorisation devient possible. Le terme *Atséret*, en effet, signifie intégration, introduction profonde.

Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre le commentaire de Rachi sur le traité Soukka 48a : “ Il s’agit d’une fête indépendante, pendant laquelle on ne prend plus place dans la Soukka ”. En apparence, pourquoi lui donner une définition négative, mettre en évidence le fait qu’il ne soit plus nécessaire de se trouver dans la Soukka ? N’en est-il pas de même tout au long de l’année et en quoi cette situation décrit-elle, plus spécifiquement, Chemini Atséret ?

Nous répondrons à cette question en fonction de ce qui a été dit auparavant. Chemini Atséret est le moment de la fête de Soukkot qui rend la Soukka inutile, car les lumières qui, jusqu’alors, ne faisaient qu’entourer l’homme, peuvent, dès lors, s’introduire profondément en lui.

Concrètement, la possibilité d’intérioriser la lumière à Chemini Atséret fait bien la preuve de la grande force que cette fête possède. Car, une lumière par nature plus haute que le monde et ne pouvant s’y dévoiler, peut, grâce à elle y être profondément intégrée.

Bien plus, le traité Soukka 55b dit que l’on sacrifiait, à Soukkot, soixante dix bœufs, correspondant aux soixante dix nations du monde. De ce fait, les lumières de Soukkot, entourant le monde, restent à la portée de toutes ces nations. Des sacrifices particuliers sont donc offerts pour leur apporter l’élévation. Puis, à Chemini Atséret, alors que ces lumières se révèlent pleinement, on offre “ un bœuf, un bélier ” et c’est à ce propos que le verset (Michlé 5, 17) dit : “ Ils seront seulement pour toi et non pour des étrangers avec toi ”, échappant à leur portée.

Ceci peut être comparé à la situation de Yossef, qui, se trouvant en Egypte, “ abomination de la terre ” n’en fut nullement troublé et put s’attacher pleinement à D.ieu, “ non pour des étrangers avec toi ”.

4. La relation entre Chemini Atséret et Yossef peut également être définie d’une autre manière. Cette fête est qualifiée de Chemini, huitième, bien qu’elle soit “ une fête indépendante ” précisément parce qu’elle apporte l’éclairage du huitième niveau, celui qui transcende l’enchaînement des mondes, comme l’explique le Likouteï Torah Devarim, à la page 87d.

Le chiffre sept, qui correspond au cycle hebdomadaire, désigne l’ensemble de l’enchaînement des mondes. Le chiffre huit, en revanche, le dépasse et transcende cet enchaînement. Or, c’est bien lui qui éclaire, à Chemini Atséret. Or, émanant d’un stade plus élevé que la création, il ne subit aucune limitation. Dès lors, les lumières dépassant le monde peuvent effectivement être intégrées par lui, alors qu’elles ne faisaient que l’entourer, pendant Soukkot.

Il en est de même également pour la circoncision, effectuée au huitième jour, précisément parce qu’elle révèle ce huitième niveau, transcendant l’enchaînement des mondes et permettant de mettre en évidence l’aspect le plus profond du domaine de la Sainteté, infiniment plus haut que la matière et de le lier à “ la fin du corps ”, au membre sur lequel la circoncision est pratiquée, selon l’introduction des Tikouneï Zohar, à la page 17a.

C’est pour cette raison que la punition infligée, lorsque la circoncision n’est pas faite, est le *Karet*, retranchement de l’âme, anagramme de *Kéter*, la couronne qui surplombe l’enchaînement des mondes, de laquelle émane cette circoncision. La seule Injonction, outre celle-ci, passible d’une telle condamnation, est le sacrifice de Pessa’h, dont on montrera plus loin le lien avec la circoncision. En effet, seule une relation négative, une interdiction, permet de révéler Kéter. La circoncision et le Pessa’h, en revanche, sont bien des Injonctions et, par leur intermédiaire, Kéter se révèle dans les réceptacles de ce monde.

L’effet de la circoncision est donc d’affiner la chair physique de l’homme sur lequel elle est pratiquée. Celui-ci, de la sorte, contracte une alliance éternelle avec D.ieu. Or, ce huitième niveau, qui se révèle à Chemini Atséret, était précisément celui que possédait Yossef, le Juste, “ Juste qui est le fondement du monde ”.

5. Tout ceci nous permettra de préciser le lien entre l’exil et la sortie d’Egypte, d’une part, la personnalité de Yossef, d’autre part.

Les enfants d’Israël se rendirent en Egypte pour s’approprier le “ large butin ” de ce pays, pour élever les parcelles de Divinité qui s’y trouvaient. Lorsqu’ils menèrent à bien la mission qui leur était confiée et réalisèrent cette élévation, ils purent obtenir la délivrance. La Me’hilta Bo, 12, 6, explique, en effet, que la sortie d’Egypte fut obtenue par le mérite du sang de la circoncision et de celui du sacrifice de Pessa’h. De fait, ce dernier permit également d’élever les parcelles de Divinité les plus basses, celles que la circoncision n’avait pu transformer. Mais, cette distinction ne sera pas précisée ici.

En tout état de cause, le sang de la circoncision réalisa effectivement la transformation de la “ fin du corps ” et la force nécessaire pour l’obtenir fut insufflée par Yossef, le Juste. Ce dernier fut donc à l’origine de la descente en exil et l’annonciateur de la délivrance. Il apporta les moyens d’affiner la matière, ce qui était le but de cet exil et donc de provoquer la délivrance.

6. Mon beau-père, le Rabbi, expliqua, à différentes reprises, que l’on reçoit, à Soukkot, des invités ‘hassidiques. Chacun des sept jours de Soukkot correspond, en effet, à l’un de ces invités, depuis Avraham et Its’hak. De même, on reçoit aussi, successivement, pendant cette fête, les sept invités de la ‘Hassidout, le Baal Chem Tov, le Maguid de Mézéritch, l’Admour Hazaken, l’Admour Haémtsahi, le Tséma’h Tsédek, le Rabbi Maharach et le Rabbi Rachab. On peut en conclure que le jour de mon beau-père, le Rabbi, leur successeur, est Chemini Atséret.

Son premier prénom est, en effet, Yossef et le second, Its’hak introduit, de manière allusive, la même idée, puisque sa valeur numérique est huit fois celle du Nom divin *Avaya*, le Tétragramme. Or, le traité Bera’hot 7b, le Chaar Ha Guilgoulim, vingt troisième introduction et le Séfer ‘Hassidim, au paragraphe 244, soulignent l’importance du nom, surtout lorsque celui-ci a été choisi par des Justes, chefs d’Israël. En l’occurrence, nous avons montré le lien entre Yossef, le Juste et Chemini Atséret.

L’œuvre du Rabbi fut comparable à celle de Yossef. Il révéla ici-bas, dans ce monde, les accomplissements élevés de ses prédécesseurs. Nous pouvons l’observer dans le fait qu’il diffusa la ‘Hassidout non seulement dans la Langue sacrée ou en Yiddish, mais aussi dans les différentes langues. Car, il entendait mettre en évidence la Présence de D.ieu en toute chose, y compris au sein de la matière la plus grossière.

On retrouve également deux aspects opposés, dans le comportement du Rabbi. D’une part, il s’employa à révéler les notions les plus profondes de la ‘Hassidout. Mais, simultanément, il investit toute son énergie dans l’éducation des enfants et la diffusion des valeurs juives, de la manière la plus simple. Il enseigna l’alphabet aux enfants, invita des Juifs à respecter le Chabbat, la Cacherout, la pureté familiale. Bien plus, il attendait de ses ‘Hassidim qu’ils en fassent de même, car le traité Erouvin 41a dit que “ le corps suit la tête ”.

Les ‘Hassidim se doivent donc d’adopter le comportement qui fut celui de leur Rabbi, de promouvoir une bonne éducation, de diffuser les valeurs juives, de la manière la plus concrète et la plus simple. Parallèlement, ils doivent aussi étudier la ‘Hassidout de la façon la plus profonde. C’est pour cela que le Rabbi rédigea et publia des discours et même des séquences de discours de la ‘Hassidout ‘Habad, des textes d’une grande complexité.

Une telle attitude est comparable à celle de Yossef, le Juste, qui eut les préoccupations les plus basses, dut se consacrer aux Egyptiens, leur dire : “ Voici des graines ”, ce qui ne l’empêchait pas d’être profondément attaché à D.ieu.

7. C’est la raison pour laquelle la divine Providence fit que le Rabbi réside toujours dans des grandes villes. Or, nos Sages constatent, dans le traité Ketouvot 110b, que “ il est difficile d’habiter dans les grandes villes ”. Et, Yossef se trouvait, lui-même, dans la capitale de l’Egypte.

Les prédécesseurs du Rabbi vécurent dans de petites villes, comme Lyozna, Lyadi, Loubavitch. A différentes reprises, ils visitèrent de grandes villes, y compris à l’étranger, pour défendre des intérêts communautaires ou individuels. Ils n’y étaient, cependant, que de passage et leur résidence fixe se trouvait dans une petite ville.

Par la suite, le Rabbi Rachab quitta Loubavitch pour Rostov, mais cette ville, bien qu’importante, se trouvait alors coupée du reste du pays. A l’intérieur même de Rostov, le Rabbi était séparé du reste de la ville. Mon beau-père, le Rabbi, en revanche, dès qu’il prit la direction des ‘Hassidim, entreprit des voyages, puis se fixa dans des grandes villes, Moscou, Petersburg Leningrad et, par la suite, Riga, Varsovie.

Une fois, le Rabbi fit lui-même remarquer que “ Loubavitch traversa dix exils ”, qu’il cita. Puis, le Rabbi s’installa finalement à New York. Et, c’est donc dans ces grandes villes qu’il diffusa la ‘Hassidout et les valeurs juives, en général, tout comme Yossef le Juste qui, profondément attaché à D.ieu, n’en était pas moins le dirigeant de son pays, se consacrant à satisfaire les besoins de l’Egypte.

8. Yossef possédait donc bien une qualité que n’avaient pas les Patriarches et ses frères. Il perçut le stade de la Divinité qui transcende le monde. En conséquence, D.ieu adopta, envers lui, un comportement surnaturel et Il lui révéla la Lumière qui entoure la création.

Le Torat ‘Haïm Vaye’hi, à la page 107a, voit en cela la raison pour laquelle Yossef, le Juste fut puni, comme l’explique le Midrach Béréchit Rabba, chapitre 89, paragraphe 3, pour avoir demandé au maître échanson de mentionner son nom devant le Pharaon. Car, en agissant de la sorte, il n’avait pas fait la preuve de son absolue confiance en D.ieu, qui le libérerait de la prison. De ce fait, il resta incarcéré deux ans de plus.

Or, on peut ici s’interroger. Que fut la faute de Yossef ? N’est-il pas dit qu’un homme doit forger un réceptacle pour révéler la bénédiction divine de manière naturelle, qu’agir de la sorte ne contrevient nullement à la confiance que l’on éprouve envers D.ieu ? Le verset (Devarim 15, 18), faisant référence à la subsistance matérielle de l’homme, dit : “ L’Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras ”. Il faut donc forger un tel réceptacle, puis s’en remettre à D.ieu, Qui y révélera Sa bénédiction.

De même, notre père Yaakov, exprimant sa crainte d’Esav, dit : “ de peur qu’il vienne et frappe la mère et les enfants ”. Il pria donc, affirma sa confiance en D.ieu, mais se prépara également, d’une manière naturelle, en choisissant un cadeau pour Esav, en se tenant prêt à le combattre. Dès lors, pourquoi Yossef fut-il puni pour avoir préparé, par les voies naturelles, sa sortie de prison ?

En fait, Yossef possédait un niveau particulièrement élevé, comme nous l’avons vu. Il était lié à la Lumière céleste qui entoure les mondes, transcendant la source des créatures. Il ne devait donc pas se préparer de cette façon, forger des réceptacles naturels. Il aurait dû manifester sa confiance en D.ieu de la manière la plus haute, sans faire intervenir les voies naturelles. C’est à propos d’une telle confiance en D.ieu que le verset (Tehilim 118, 2) dit : “ Il est préférable de s’en remettre à D.ieu plutôt que de s’en remettre à l’homme ”. Le Likouteï Torah Devarim, à la page 91b, dit que l’expression “ s’en remettre à D.ieu ” fait référence à la Lumière qui entoure les mondes, alors que “ s’en remettre à l’Homme ” céleste se rapporte à la Lumière qui pénètre les mondes.

9. Mon beau-père, le Rabbi, adopta également ce comportement surnaturel. Il brisa les voiles et les limitations imposés par la nature, de la manière la plus évidente, dans une proportion que l’on n’observa pas chez ses prédécesseurs.

Il fut arrêté de nombreuses fois, comme l’explique le Likouteï Dibbourim, à la page 609. Son incarcération fut beaucoup plus pénible et il fut même condamné à la peine capitale, ce qu’à D.ieu ne plaise. L’Admour Hazaken, quand il fut emprisonné, courut uniquement le risque d’une telle sentence, mais celle-ci ne fut pas prononcée, comme ce fut effectivement le cas pour le Rabbi.

Bien plus, parmi ceux qui arrêtèrent le Rabbi, conduisirent son interrogatoire et le firent souffrir en prison, il y avait des Juifs, doués du libre arbitre. Or, pour ce qui les concerne, D.ieu Lui-même ne peut intervenir, si l’on peut s’exprimer ainsi. Le traité Bera’hot 33b dit, en effet, que “ tout est dans les mains de D.ieu, sauf la crainte de D.ieu ”. En tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot, le libre choix d’un Juif est pleinement respecté, qui peut donc agir comme il l’entend.

Ceci nous permettra de comprendre ce que Reouven dit à ses frères, à propos de Yossef (Béréchit 37, 22) : “ Jetez-le dans la fosse. Ne portez pas la main sur lui ”. On peut ici s’interroger. Le traité Chabbat 22a précise qu’il y avait, dans cette fosse, des serpents et des scorpions. En quoi était-il donc préférable de l’y précipiter plutôt que de porter la main sur lui ? D’après la Torah, une mort certaine l’attendait dans cette fosse. Or, le traité Yebamot 121a et le Choul’han Arou’h Even Haézer, chapitre 17, paragraphe 29, affirment que, lorsque des témoins affirment avoir vu un homme tomber dans une telle fosse, on peut autoriser son épouse à se remarier.

L’explication est, en fait, la suivante. Les frères de Yossef pensaient que celui-ci était passible de mort, comme le précisent le Or Ha ‘Haïm, sur le verset Vayéchev 37, 20 et le Sforno, à la même référence. Néanmoins, Reouven suggéra qu’ils ne prennent pas eux-mêmes la responsabilité de le tuer de leurs propres mains. En effet, ils possédaient tous le libre arbitre et pouvaient donc le tuer, même s’il ne méritait pas vraiment une telle condamnation. En revanche, s’il en avait le mérite, un miracle pouvait encore se produire pour lui, comme le disent le Zohar, tome 1, page 185b et le Yerouchalmi Yebamot, chapitre 16 paragraphe 3.

Ses frères choisirent donc de le précipiter dans une fosse et, de la sorte, de placer son sort dans les mains de D.ieu. Car, les serpents et les scorpions n’ont pas le libre arbitre, comme le soulignent, en particulier, Rabbi ‘Haïm Vital et Rabbi Moché Cordovero, commentant le Zohar, tome 1, page 185a, de même que le Or Ha ‘Haïm, à propos du verset Vayéchev 37, 21. Et, un miracle fut effectivement réalisé pour lui.

Certes, la Torah prend en compte la situation naturelle et considère que l’homme tombant dans une fosse où se trouvent des serpents et des scorpions peut être tenu pour mort, comme nous l’avons dit. Bien plus, l’affirmation selon laquelle le témoignage porté en ce sens permettra à son épouse de se remarier, est basée sur la nécessité de prendre en compte la situation la plus fréquente, c’est-à-dire, en l’occurrence, la mort. Néanmoins, permettre à une femme de se remarier est une décision particulièrement grave. Il doit donc être très peu probable que cet homme ait survécu, comme le soulignent les Tossafot, au traité Be’horot 20b.

A l’opposé, la Hala’ha ne peut prendre en compte un miracle, une modification des phénomènes naturels. Cette probabilité, selon les termes de l’Admour Hazaken, doit être reconnue comme tel dans le langage courant et même dans celui des Sages. Mais, pour autant, le miracle n’est jamais exclu, même si l’on n’en tient pas compte. C’est donc bien la situation la plus fréquente qui est prise en compte. Pour ce qui concerne Yossef, néanmoins, ses frères étaient, selon différents avis, en particulier celui du Parchat Dera’him, considérés comme des descendants de Noa’h, lesquels ne sont pas tenus de se référer la situation majoritaire, comme l’affirme le Sdeï ‘Hémed, principes, au paragraphe 3.

10. Le verset (Mi’ha 7, 15) dit, à propos de la délivrance future : “ Comme aux jours de ta sortie d’Egypte, Je te montrerai des merveilles ”. La venue du Machia’h sera effectivement comparable à la sortie d’Egypte.

C’est la raison pour laquelle, à l’heure actuelle, en cette période du talon du Machia’h, notre mission, comme ce fut le cas lors de la sortie d’Egypte, consiste à apporter l’élévation aux toutes dernières parcelles de Divinité, se trouvant au stade le plus bas de la matière.

Où trouver la force de descendre si bas et d’obtenir une telle transformation ? En fait, le Rabbi, chef de notre génération, a insufflé cette force à chacun. Son œuvre fut, en effet, basée sur le principe selon lequel “ plus l’on émane d’une source élevée, plus l’on se révèle au plus bas ” et il doit en être de même pour nous, car “ le corps suit la tête ”.

Notre mission consiste à recevoir les plus hautes révélations, les “ secrets des secrets de la Torah ”, les “ sources ”, afin de les diffuser jusqu’à “ l’extérieur ”. C’est de cette manière que nous transformerons les toutes dernières parcelles, provoquant ainsi la venue du Machia’h, ici-bas, dans le monde, très prochainement.

# **Lettre du Rabbi**

23 Iyar 5702,

Concernant l’expression “ notre père Yaakov n’est pas mort ”, vous consulterez le Maharcha, selon lequel il ne mourut pas moralement. En revanche, il disparut bien physiquement. Il semble que tel ne soit pas l’avis des Tossafot. Il faut en conclure que ceux-ci basent leur commentaire sur l’idée de la Guemara, mais non sur la question qu’elle pose, “ est-ce en vain que l’on prononça une éloge funèbre ? ”.

Le commentaire du Ramban sur la Torah, à la fin de Béréchit, dit que “ notre père Yaakov n’est pas mort. Et, les frères de Yossef virent que leur père était mort, car il l’était pour eux ”, bien qu’une autre explication soit ensuite donnée. Le Zohar, tome 1, page 248, explique : “ Yaakov n’est pas mort, car le soleil ne meurt pas, mais se voile au monde et se retire devant la lune ”. Vous consulterez également les Biyoureï Ha Zohar, Parchat Vaye’hi, à la fin du discours intitulé : “ Observe les Egyptiens ”.

Le Alche’h, sur le verset Béréchit 47, 29, précise que “ c’est précisément Yaakov qui n’est pas mort. La mort, en revanche, toucha bien Israël ”.

Ceci nous permettra de comprendre le changement de nom qui figure dans le verset (Ichaya 41, 14) “ Ne crains rien, ver de Yaakov, mort d’Israël ”, d’après l’interprétation qu’en donnent nos Sages dans le Midrach Béréchit Rabba, au premier chapitre, selon l’explication de Rabbi Ze’harya Fraenkel, qui dit qu’il s’agit bien ici de mort. On peut s’interroger, en revanche, sur l’expression de nos Sages, dans le Zohar, tome 2, page 53a, reproduite par Rachi dans son commentaire du traité Taanit 5b : “ Il vit Israël l’ancien ”. Et, le Midrach Béréchit Rabba, au chapitre 96, dit : “ Tu ne mourras pas, ainsi qu’il est dit : les jours d’Israël approchèrent de leur terme ”.

Il semble clair que seul Yaakov ne mourut pas. Il n’en fut pas de même, en revanche, pour Avraham, à propos duquel il est effectivement question de mort. C’est ce qu’indiquent le Torah Or, au discours ‘hassidique intitulé “ Afin de comprendre la soumission des Patriarches ” et le Likouteï Torah, au second discours “ Je placerai ”, à la fin du troisième chapitre.

Le Ramban, à la même référence, commente ce Midrach et semble indiquer qu’il en est de même pour tous les Justes. Il conclut en disant : “ Ceci est développé dans les traités Chabbat et Ketouvot ”. Il fait vraisemblablement allusion à Chabbat 152b et Ketouvot 103a. On consultera également Baba Batra 58a.

On peut considérer que la différence est la suivante. Chez les autres Justes, il n’en est ainsi qu’en “ des moments particuliers ”, selon l’expression du Ramban, alors que, pour Yaakov, ce fut le cas “ tout au long du jour ”. Le Alche’h dit que Yaakov conserva également les deux parties plus élevées de l’âme Roua’h et Nechama, alors que les autres Justes ne gardent que la plus basse, Néfech. Selon les Tossafot, au traité Chabbat 153a, il ne peut pas en être ainsi “ tout au long du jour ” si l’on a une âme “ cachée sous le Trône céleste ”. On possède une telle qualité seulement quand elle se révèle effectivement, de temps à autre.

On peut considérer qu’il en est ainsi seulement pour celui qui est exposé à la mort, c’est-à-dire à la rupture du lien entre l’âme et le corps, mais non pour Yaakov, qui “ ne mourut pas ”. Car, bien au contraire, l’élévation de l’âme se manifeste précisément quand elle se trouve dans le corps.

Mais, l’on peut encore s’interroger sur tout ce développement.